

Formation : les réanimateurs veulent quitter les anesthésistes



Le projet de création d'un diplôme d'études spécialisées (DES) spécifique de réanimation entraîne une levée de boucliers des anesthésistes-réanimateurs. Syndicats (SNARF, SNPHARE, SMARNU), sociétés savantes (SFAR), collège professionnel (CFAR) et enseignants s'opposent à cette orientation et plaident pour le maintien d'une filière unique dans l'actuel DES d'anesthésie-réanimation.

« Près de la moitié des médecins exerçant dans les services de réanimation non chirurgicale sont des anesthésistes-réanimateurs », affirme le Pr Benoît Vallet, président de la Collégiale des PU-PH

d'anesthésie-réanimation.

Le DES d'anesthésie-réanimation (5 ans) est très attractif auprès des étudiants. Chaque année, les postes ouverts aux épreuves classantes nationales (ECN) – 410 l'an dernier – trouvent facilement preneurs. Les difficultés de recrutement de certains établissements publics ne traduisent pas, explique le Pr Vallet, un déficit des vocations mais bien une crise démographique que les récentes hausses d'effectifs devraient résoudre dans 5 à 6 années.

« La création d'un DES spécifique de réanimation n'apporterait pas de réelle réponse aux problèmes posés ni d'avantages par rapport au DESC actuel, précise le Pr Vallet. L'universitaire redoute en revanche qu'une telle spécialisation constitue une « filière de formation parallèle » qui ôterait des effectifs à l'anesthésie-réanimation. « En Europe, seuls l'Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal ont reconnu le DES de réanimation », précise Benoît Vallet.

Des internes hostiles

L'Association nationale des internes et chefs de clinique assistants d'anesthésie-réanimation (ANICAR) est également catégoriquement opposée à la spécialisation de réanimation. « Nous avons une spécialité très bien organisée avec notre DES qui a une qualité d'enseignement théorique et pratique reconnue, explique Philippe Sarabay, vice-président de l'ANICAR. Comme moi, de nombreux anesthésistes-réanimateurs ont un mode d'exercice mixte et travaillent en réanimation et 50 % au bloc opératoire. Il est important quand je prends en charge un patient en réanimation de savoir comment s'est déroulée l'opération. »

Au tableau de l'Ordre : 200 réanimateurs

A ce jour, quelque 10 000 praticiens sont inscrits à l'Ordre des médecins en tant qu'anesthésistes-réanimateurs tandis qu'ils ne sont officiellement que 200 réanimateurs.

Les professionnels de la réanimation médicale tiennent à la reconnaissance universitaire des spécificités de leur discipline. « La réanimation est une spécialité clairement identifiée, déclare le Dr Jean Reignier, président de la Fédération de réanimation. Elle est reconnue par l'Ordre, constitue une sous-section du Conseil national des universités (CNU), et a fait l'objet d'un décret qui définit son fonctionnement ». Afin de renforcer l'autonomie de la réanimation, les responsables syndicaux et universitaires de la spécialité souhaitent lui offrir une « formation adaptée, qui correspondent à la spécialité et à la prise en charge des malades » avec un DES en 5 ans. La formation de 100 réanimateurs par an est envisagée, ajoute le Dr Reignier, qui exclut que cet effectif soit retranché au DES d'anesthésie.

La « *filiarisation* », ou l'hyperspécialisation des filières offertes aux choix d'internat, a été entamée il y a quelques années. Mais la commission nationale de l'internat et du post-internat (CNIPI), qui planche sur ce sujet, est restée en sommeil de longs mois. Elle vient d'être réactivée par les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Son ambition est de proposer de nouvelles maquettes aux candidats des ECN en 2014. Il faudra d'abord mettre l'ensemble de la communauté médicale sur la même longueur d'onde.

› **CHRISTOPHE GATTUSO**

du 03/05/2013